

Titre : Forage de puits

Code : 4227

Unités : 46

Durée : 690 heures

Secteur de formation : Mines et travaux de chantier (15)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

Année d'approbation : 2009

Centre de services scolaire mandaté : des Appalaches

Centres de services scolaires participants : s. o.

Fonction de travail : Foreuse, foreur de puits

Objectifs du programme d'études : Exécuter adéquatement des opérations de forage de puits. De façon plus spécifique, la personne apprendra à distinguer les différentes composantes du sol, à assembler l'équipement nécessaire au forage, à conduire un véhicule lourd (classe 3), à organiser le chantier en vue d'exécuter des tâches de forage. De plus, elle développera ses compétences afin d'effectuer des opérations de soudage.

La personne sera formée de manière à cerner les problèmes de fonctionnement d'un puits, à en rechercher la cause et à effectuer certaines réparations et certains réglages. Elle sera habilitée à procéder à des tests de débit d'eau, à appliquer les lois et les règlements relatifs à la santé, à la sécurité au travail et à la protection de l'environnement.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1 avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
- ou avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
- ou avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2 avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
- ou avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
- ou avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
- ou satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 227-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
AEP 227-022	Acquérir des notions de conduite d'un véhicule lourd pour l'obtention du permis de classe 3	30
AEP 227-032	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction	30
AEP 227-042	Utiliser des techniques de lavage et de manutention	30
AEP 227-052	Procéder à l'entretien et à la réparation de circuits hydrauliques	30
AEP 227-065	Exécuter des travaux de base de coupage et de soudage	75
AEP 227-073	Acquérir des notions relatives à la géologie	45
AEP 227-082	Acquérir des notions d'hydrogéologie	30
AEP 227-091	Se sensibiliser aux normes et réglementations environnementales sur le captage des eaux souterraines	15
AEP 227-104	Acquérir des notions de forage	60
AEP 227-112	Organiser un chantier de forage	30
AEP 227-126	Manœuvrer une foreuse rotative	90
AEP 227-132	Aménager des ouvrages de captage d'eaux souterraines	30
AEP 227-143	Appliquer des notions relatives à la réparation et l'installation d'un système de pompage d'eau potable et d'eau usée	45
AEP 227-151	Acquérir des notions de géothermie	15
AEP 227-161	Effectuer une démarche de recherche d'emploi	15
AEP 227-179	S'intégrer au milieu de travail	105
Total		690

Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève qui s'inscrit à l'un des programmes d'études menant aux DEP suivants : *Extraction de minerai* ou *Forage et dynamitage*.

Documentation disponible sur demande

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rapport de l'AST ou de l'AP | <input checked="" type="checkbox"/> Programme d'études | <input type="checkbox"/> Instrumentation RAC |
| <input type="checkbox"/> Projet de formation | <input checked="" type="checkbox"/> Guide d'organisation matérielle | |
| <input type="checkbox"/> Tableau d'harmonisation | <input type="checkbox"/> Cadre d'évaluation | |